PISCINE COMMUNALE
CHATEL-ST-DENIS

# AVIS

## Rappel des règles concernant les maillots de bain

**Nous rappelons aux utilisateurs que seuls les maillots de bain courts sont tolérés dans notre piscine. Qu'ils soient moulants ou non, ils doivent être sans poche et arriver au maximum à mi-cuisses. Seuls les maillots de bain longs spécialement pour la natation sont autorisés.**

**Pour des raisons d'hygiène, il est strictement interdit d'avoir des sous-vêtements sous les maillots de bain.**

**En cas de non-respect des règles de sécurité et d'hygiène, les surveillants sont en droit de vous faire sortir de la piscine.**

**Nous vous remercions de votre compréhension.**

## Maillots de bain autorisés

## Maillots de bain interdits